

Convention collective d'Orange Cameroun

Signature de la Convention Collective d'Entreprise d'ORANGE CAMEROUN SA



"Travailleurs d'Orange Cameroun, voici votre convention collective !" L'annonce du Ministre du Travail et de la sécurité Sociale, Robert NKILI, est accompagnée d'une salve d'applaudissements. C'est ainsi que l'article parue au Cameroon Tribune, l'organe de presse officielle du Cameroun parue le Lundi 01 Février 2010, dans sa page 17, a ouvert ses

collonnes sur l'évènement tant attendu par les travailleurs de la société Orange Cameroun. (Photo 1: M. Le Ministre du Travail du Cameroun pendant son discours/ Photo 2 : M. Le DG (LATUTE) d'Orange Cameroun pendant son allocution)



Ainsi se dénoue l'épisode des tensions sociales que viennent de connaître les travailleurs

de cette société. Avec la signature vendredi dernier, le 29 janvier 2010, de cette convention d'entreprise par toutes les parties concernées (travailleurs, employeurs et administration du travail), les camarades syndicalistes ont montré, aux yeux de l'opinion publique, leur maturité. Cette convention est utile et nécessaire pour les travailleurs et travailleuses d'Orange Cameroun. Pour ne citer que quelques exemples, Elle va rehausser les salaires des personnels dans la limite de 20% d'augmentation pour les catégories faibles, 15% pour les agents de maîtrise et 12% pour les cadres; en plus les heures supplémentaires seront désormais payées et la retraite complémentaire institutionnalisée; Aussi un certains nombres de primes sont valorisées et la mise en place d'un comité de dialogue social au sein de l'entreprise est un grand atout. Tout ceci prouve à souhait, le bien fondé de cette convention. Pour nos camarades qui ont eu des représailles suite au mouvement d'humeur, nous demandons à Monsieur le Ministre du Travail de bien vouloir ordonner les suspensions de ces décisions car il y va de la paix sociale dans l'entreprise et de la relance du dialogue social. (Photo 3: Le Président du SYNACOM en pourparlers avec M. Le DG d'Orange Cameroun/ Photo 4: Mme la Présidente de la Commission, pendant la signature de la convention/ Photo 5: Corneille Koungou, Président de la Section Syndicale Orange Cameroun pendant son allocution)

Fecha artículo: 2010-02-01 12:04:20 - url artículo: <http://www.comfia.net/html/964.html>

Logos y marcas propiedad de sus respectivos autores.

Los comentarios son propiedad y responsabilidad de cada autor.

© 1998-2006 COMFIA - CCOO - <http://www.comfia.net>